

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 37

chargée de l'examen du postulat de Mme Léonie Kovaliv « Pour l'installation de distributeurs gratuits de crème solaire dans les piscines publiques et aux abords des rives lausannoises »

Présidence :	Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC)
Membres présents :	M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Nicolas HURNI (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Léonie KOVALIV (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (Vert'lib.).
Membres excusés :	(Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Louis Dana (remp. Mme Joëlle RACINE) (soc.).
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de SPORT ET COHESION SOCIALE (excusée). Invité-e-s : Mme Myriam PASCHE, cheffe du Service des Sports. M. Thibaut LEFÈVRE, chef des Unités piscines et patinoires.
Notes de séances	Felipe NOGUEIRA

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal.

Date : 04.03.2026

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 16 h 54

La postulante ne souhaite pas présenter davantage son postulat, estimant qu'il est suffisamment clair. Elle préfère ouvrir directement la discussion générale.

Une commissaire salue le postulat. Elle précise qu'elle fait partie des personnes qui sont entrées dans les statistiques des cancers avec un mélanome, et qu'elle est suivie au CHUV pour cela. Ledit postulat la gêne un peu, car le CHUV insiste sur le fait que la meilleure des préventions est de rester à l'ombre et habillé. La crème solaire n'est pas la panacée contre les cancers de la peau. Et les limites du dispositif ne sont pas claires, notamment sur les bords du Léman où l'on peut se baigner aussi. En plus du mobilier urbain ou sportif disposé partout, les distributeurs de crème solaire viendront encore s'ajouter. En vertu de ce qui précède, elle s'abstiendra.

Un commissaire déclare ses intérêts et indique qu'il est membre du comité de l'association « Engagés pour la santé », qui regroupe des professionnels de ce domaine. Cette association martèle - il en existe divers exemples - qu'il vaudrait mieux éviter de s'exposer vu les risques.

Conseil communal de Lausanne

Il explique qu'il a de la sympathie pour le postulat et le message de prévention qu'il pourrait porter. Mais rejoint sa préopinante et rappelle que la meilleure prévention est de ne pas s'exposer au soleil. Il pense que le message pourrait être double et signifier que mettre de la crème protège efficacement, ce qui est manifestement faux. Il annonce vouloir renvoyer ce postulat devant la Municipalité, pour qu'elle réfléchisse aux messages de prévention dans les piscines, que ce soit en mettant à disposition de la crème solaire, avec les restrictions entendues. Il dit également que Monsieur le chef des Unités piscines et patinoires pourra indiquer ce qui est déjà fait sur le plan de la prévention. Il juge que si l'on évite même un seul cancer grâce à la crème solaire, il est sensé d'en mettre partout, car les coûts sont négligeables comparés aux sommes colossales des traitements médicaux.

Un commissaire salue le postulat, et le concept de faire de la prévention. Il estime toutefois que l'objectif du postulat n'est pas clair, et s'interroge si le but est de réduire une prévalence de cancer de la peau ou de distribuer de la crème solaire gratuitement. Il rejoint ses préopinants et indique que pour les recommandations OFSP-OMS, la crème ne constitue pas la protection idéale. Qui est assurée par l'ombre et les vêtements. La crème peut servir éventuellement en zone non couverte, mais il est recommandé de ne pas s'exposer au soleil. Il pense que la distribution gratuite en libre-service (au-delà de son avis sur le concept de gratuité) envoie un message ambigu, voire contreproductif. Cela pourrait inciter des personnes bien intentionnées à n'utiliser que la crème et de délaisser d'autres méthodes préventives. Des études montreraient que, dans les lieux où l'on distribue de la crème solaire, il n'y a pas moins de cancers. Le commissaire accepterait volontiers que la Municipalité apporte d'autres chiffres, et ajoute que cette mesure ne semble pas fonctionner. Il ne s'agit pas d'un dispositif médical, et la crème solaire est considérée comme un produit cosmétique. Le message est ambigu. Et toute la question de la distribution doit être posée, à savoir les distributeurs extérieurs, les conditions de stockage ou encore les dates de péremption. Cela reviendrait à aller à l'encontre de ce qu'il convient de faire. Il soutiendrait des initiatives qui visent à rajouter de l'ombrage, notamment dans les piscines, les parcs et les lieux où les personnes se mettent volontiers au soleil aux heures où cela n'est pas recommandé. Il faut considérer globalement le problème, et pas seulement par la crème solaire mise à disposition gratuitement.

Une commissaire estime que la prévention pourrait comprendre tous les aspects. Elle explique que s'il existe une distribution de crème solaire gratuite dans les zones de baignade, un panneau de prévention pourrait être imaginé à cet endroit précis. Encourageant aussi à se mettre à l'ombre, et évoquant les risques encourus. Elle affirme qu'il est impossible d'éviter toutes les expositions au soleil, notamment pour les personnes s'adonnant à la baignade ou au sport, ou encore sur des sites sans ombrage. Elle estime qu'il est nécessaire de pouvoir proposer la crème solaire à des personnes qui omettraient de se protéger. Et si le postulat est renvoyé devant la Municipalité, il incombera à cette dernière de se déterminer sur la manière de pouvoir faire de la prévention. Et il convient de ne pas opposer ces deux aspects.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire se dit dérangée par la notion de gratuité. Effectivement, rien n'est gratuit, et il incombera à la Ville de payer, donc aux contribuables. Elle s'inquiète d'une Ville qu'elle décrit comme « nounou », qui n'incite plus ses habitants à réfléchir. Et à prendre conscience que le soleil est dangereux. Elle déclare que ce sont les raisons, avec ce qu'a avancé un commissaire auparavant, pour lesquelles elle ne soutiendra pas le renvoi du postulat à la Municipalité.

Une commissaire déplore le fait qu'en Suisse on n'investit pas assez dans la prévention et la santé. Une augmentation des coûts généraux en découle. La volonté politique manque et elle estime que c'est un grand problème de santé publique. L'augmentation des cancers de la peau mériterait plus d'investissements. Le Conseil communal pourrait inciter à pallier ce manque.

La postulante admet que la crème solaire n'est pas la meilleure solution pour prévenir le cancer, et que des zones d'ombrage plus nombreuses doivent aussi être envisagées. Elle déclare pouvoir se contenter d'un vœu qui corrigerait la demande à la Municipalité afin que soient rajoutées des zones d'ombre ou des lycras en location, comme les ballons de Décathlon. On devrait aussi inciter à prendre des bouteilles d'eau, et là aussi la responsabilité individuelle devrait logiquement le suggérer. La postulante juge que de proposer de la crème solaire n'abrutira pas davantage la population, mais qu'il s'agit d'une mesure de prévention parmi un panel de mesures qui peut être proposé.

Une commissaire rapporte qu'elle fait partie d'une génération qui allait bronzer toute la journée avec de la graisse à traire. Elle explique que, dans les années 90, les Boomers ont commencé à avoir peur, en raison des différentes alertes autour du cancer de la peau et des amis touchés. Un aspect de ce postulat la gêne, à savoir que les crèmes solaires contiendraient des perturbateurs endocriniens. Il faudrait une crème d'excellente qualité. Elle rapporte qu'elle faisait autrefois retirer ses grains de beauté, mais que le passage d'une assurance privée à la LAMal et les coûts exorbitants l'en empêchent désormais. Elle a découvert dernièrement chez son médecin que la Suisse manquait de soleil, et les seniors doivent souvent prendre de la vitamine D pour combler un déficit. Elle réitère sa crainte à l'endroit des perturbateurs endocriniens, et choisit maintenant l'ombre ou le soleil de fin de journée.

La postulante rappelle que les perturbateurs endocriniens et les mesures écologiques font partie intégrante de la demande. Elle estime qu'il n'incombe pas aux commissaires de déterminer la marque de crème solaire la plus adéquate. Et pense qu'il revient à la Ville de le faire dans le cadre de l'étude de faisabilité, et qu'elle réfléchisse à un projet pilote. Au sujet du fait que les Suisses manquent de soleil mais que l'ombre est néanmoins conseillée, elle explique qu'il est impossible d'empêcher la population d'aller au soleil avec tous les discours et les normes sociétales. Elle répète qu'il s'agit d'une mesure préventive parmi d'autres.

Madame la cheffe du Service des Sports entend détailler la pratique à ce jour dans les piscines et rappelle que le Service des sports s'occupe de l'ensemble des piscines (gratuites

Conseil communal de Lausanne

ou payantes) et d'une partie des rives du lac. Une partie uniquement car ce sont 350 mètres aux abords de Bellerive. Elle dit que le règlement a changé depuis deux ans, avec la possibilité de se couvrir, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle ajoute que c'est une possibilité qui est largement utilisée pour les enfants et un nombre accru d'adultes. Elle précise que cela concerne aussi la présence de zones d'ombre, avec des parasols, mis à disposition selon les lieux, et des aménagements. Le Service des Sports a travaillé avec l'équipe du Spadom dans le cadre du Plan Canopée. Le Spadom doit encore augmenter la couverture arborisée. Madame la cheffe du Service des Sports indique qu'il existe des possibilités de dépannage, dans le cas où une personne oublie sa crème. Et que la Ville dispose de crème solaire, distribuée aux professionnels au même titre que du matériel courant, c'est-à-dire des casquettes, des T-shirts à manches longues. Elle rapporte qu'il existe un accès en vente sur les sites, notamment à Bellerive, et qu'un contact a été pris avec le fournisseur du distributeur de matériel à la piscine de Montchoisi afin d'étudier la possibilité d'y mettre de la crème solaire. Globalement, ces objets sont à disposition des professionnels.

Pour le public, la responsabilité individuelle est souhaitée. Si elle admet que ce n'est pas un libre-service, ce dernier pose un certain nombre de questions pratiques. Elle rappelle que toutes les piscines étaient par le passé équipées de pharmacies, qui permettaient d'intervenir et de donner un Dafalgan, une Aspirine, etc. Elle précise que cette mesure est désormais interdite par le Canton pour des raisons de sécurité. Elle rapporte des réflexions que la problématique a suscitées. Et choisir la bonne crème solaire pose les questions de la marque et d'éventuelles réactions allergiques. Ces questions se posent également au sujet des lycras en location, bien qu'à la vente la situation pourrait être différente. Elle précise qu'à la Vaudoise Arena, il existe la possibilité d'acheter des maillots d'urgence. On pourrait imaginer un service similaire.

Monsieur le chef des Unités piscines et patinoires complète, concernant la location de lycra, que le Service a eu des soucis avec la location de maillots de bain. Notamment en raison d'appels inquiets. Sur le type de lessive utilisée, la température à laquelle ils sont lavés, etc. Le chef des Unités précise que les personnes souhaitent savoir si les maillots ont déjà été portés par une autre personne, si elle avait des problèmes de peau, ou encore si les maillots ont été complètement désinfectés... Ce service a donc été stoppé. Et il n'existe plus qu'une possibilité de dépanner, très utilisée.

Madame la cheffe du Service des Sports ajoute que la question technique des lessives de maillots de bain de location émerge au Service des sports et à sa représentation, mais elle entend les questions qui se posent.

Un commissaire affirme que la prévention est un vrai problème de santé publique. Il explique que lorsque le Conseil renvoie un postulat à la Municipalité, cette dernière répond parfois qu'elle ne répondra pas favorablement à la demande tout en étayant sa réponse. Il pense qu'en renvoyant ce postulat à la Municipalité, elle répondra, par exemple, qu'elle ne songera pas à distribuer gratuitement de la crème en raison des mesures déjà appliquées. Il

Conseil communal de Lausanne

dit qu'il s'agit de ce qu'il attend d'un éventuel renvoi, car il n'est pas favorable à défendre la crème gratuite dans toutes les piscines, mais insiste pour que ces questions soient posées. Il ajoute que cela génère de véritables et parfois graves maladies et que les personnes sont mal informées à cet égard. Ce sont les raisons qui le conduiront à soutenir le renvoi du postulat.

Mme la présidente propose de procéder au vote

Conclusion(s) de la commission : 5 oui / 4 non / 2 abstentions

La Commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour Etude et rapport-préavis.

La séance est levée à 16 h 54.

Lausanne, le 13 juillet 2026

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Mme Josée Christine LAVANCHY*